

République Française
 Département Ille-et-Vilaine
TRANS-LA-FORÊT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

L'an 2026, le 20 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de TRANS-LA-FORÊT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEJANVRE Jeannine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/01/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme LEJANVRE Jeannine, Maire, Mmes : BOURDIN Elisabeth, GEFFLOT-LE GLEUT Stéphanie, NICOLE Christelle, PATIN Nathalie, POIRIER Anita, RUFFIEN Patricia, MM : BENOIST Adolphe, BRARD Alain, CHARPENTIER Joseph, CREPIN Paul, HERVE Daniel

Excusés : MM : COSTARD Alain, RACINE Alain
 Absente : Mme THEBAULT Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture
 Le : 21/01/2026
 Et
 Publication ou notification du :
 21/01/2026

A été nommée secrétaire : Mme GEFFLOT-LE GLEUT Stéphanie

2026_002 – Sollicitation de la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Madame Le Maire rappelle le projet d'Installations de citernes souples pour renforcer la défense incendie de la Commune expliqué lors de la séance du 05 décembre dernier pour la délibération 2025_040

Ces projets feront l'objet de conventions de mise à disposition afin de faciliter l'installation avant de procéder, par la suite, aux bornages et achats des parcelles nouvellement délimitées.

Le coût total est estimé à 35 491.60 € HT et est susceptible de bénéficier de subventions de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement est prévu comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT	% DE LA DEPENSE
Travaux ou acquisitions	35 491.60 €	DETR	14 196.64 €	40,00 %
		Commune	21 294.96 €	60,00 %
TOTAL	35 491.60 €	TOTAL	35 491.60 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et est favorable à la réalisation de ces travaux.
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), représentant 40 % de la dépense HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

En mairie, le 21/01/2026

Le Maire
Jeannine LEJANVRE



Secrétaire de séance
Mme GEFFLOT-LE GLEUT
Stéphanie

